



Catalogage de disques pour intégration dans les bases de données des AIMP

Cahier des charges

Contexte

Les *Archives internationales de musique populaire* (AIMP) sont un fonds d'archives sonores dédié aux traditions musicales des cinq continents, et créé à Genève en 1944 par le musicologue roumain Constantin Brăiloiu (1893-1958).

Les AIMP comprennent environ 20 000 phonogrammes (cylindres de cire, bandes magnétiques, disques 78t., 45t. et 33t., cassettes audio, cassettes DAT, CDs), ce qui représentent plus de 20 000 heures de musique.

Une première phase de catalogage et de numérisation des archives a été réalisée entre 1997 et 2000, puis une seconde campagne de numérisation s'est déroulée entre 2004 à 2011. Cet important travail a permis de créer un Salon de Musique, situé dans la bibliothèque du MEG, où le grand public a un accès libre à l'intégralité des archives sonores. Ainsi, l'accès aux archives sonores numérisées et cataloguées permet de réaliser de nombreux projets : travaux de recherche faits par les étudiants du Master d'ethnomusicologie ; playlists destinées au grand public ; sélection de morceaux diffusées dans des projets d'exposition au MEG et ailleurs ; projet de création artistique réalisés sur la base des archives, etc.

Depuis 2011, le MEG a reçu d'importantes donation de disques, et notamment un don d'environ 800 CDs provenant de la fusion des bibliothèques de la Ville de Genève.

Il conviendrait de cataloguer ces CDs, pour pouvoir les intégrer dans la base de données des AIMP, sans quoi ils sont inutilisables pour le grand public.

Description des tâches

Ce travail de catalogage comprend les tâches suivantes :

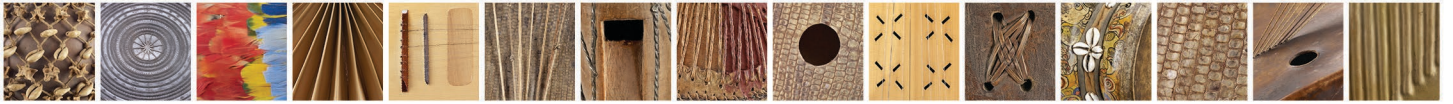
- 1) Conditionnement : insérer le livret et le CD dans un boîtier « cristal » rigide, adapté à la conservation ;
- 2) Coller un numéro d'inventaire sur les différents éléments du disque : boîtier cristal, CD et livret ;
- 3) Saisie informatique des données figurant dans le livret du CD : pays, titre du disque, interprètes, instruments de musique, titres des plages, données sur le label (maison d'édition). Des instructions décrivant précisément la manière d'indiquer ces éléments sont disponibles ;
- 4) Extraire les fichiers son du CD, sous format .wav et .mp3 ;
- 5) Renommer les fichiers son.

Conditions de travail

Ce travail sera fait dans les locaux de la bibliothèque du MEG, et sera supervisé par Madeleine Leclair, responsable des AIMP.

Les modalités de travail sont les suivantes : après une première réunion de lancement en présence de Madeleine Leclair, la personne travaille de manière autonome au catalogage. Le travail est réalisé sur un poste informatique qui sera mis à disposition, avec possibilité d'écouter les disques en cours de catalogage.

Toutes les questions et interrogations soulevées par le travail de catalogage seront discutées lors de séances de travail ponctuelles avec M. Leclair, selon un calendrier qui sera mis en place.



Profil recherché

- * Mélomane intéressé.e par les archives sonores de musiques traditionnelles
- * Connaissance de base des logiciels Excel et Audacity
- * Personne minutieuse et autonome.